



Les agents régionaux du SNJ

Contexte

L'une des missions du Service national de la jeunesse consiste à assurer le suivi de la qualité éducative dans les services d'éducation non formelle (services d'éducation et d'accueil, assistants parentaux, maisons de jeunes).

Ce suivi est réalisé par les **agents régionaux « jeunesse »** qui visitent régulièrement les services en question pour vérifier si les dispositions légales en la matière sont remplies : obligation d'élaborer un concept pédagogique conforme au Cadre de référence national pour l'éducation non formelle, obligation de documenter la pratique éducative dans un journal de bord, obligation de participer à des formations continues. L'approche des agents régionaux étant marquée par une volonté de soutenir les services à développer la qualité de leurs services plutôt que de sanctionner.

Dès lors, une mission importante des agents régionaux est d'identifier les difficultés rencontrées par les services et de formuler des recommandations. Ceci dans un esprit constructif, de manière à soutenir les services dans leur développement.

Bureaux régionaux

Les **bureaux des agents régionaux** sont implantés à :

- **Esch-sur-Alzette**
- **Ettelbrück**
- **Grevenmacher**
- **Luxembourg**

33 agents régionaux jeunesse sont répartis sur les quatre bureaux régionaux.